



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseillers excusés et non représentés : 2

L'an 2026, le mercredi 29 avril 2026, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le jeudi 23 avril 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille.

Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, DESTREBECQ Clovis, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEBRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (4) :

AUGUY-PERIE Nathalie	a donné procuration à	LAURAS Christophe
CORTESE Franck	a donné procuration à	MISTRETTA Carole
RAMONDENC Brice	a donné procuration à	BESSIERE Pierre
VIDAL Sarah	a donné procuration à	MAZARS Stéphane

Conseiller excusé et non représenté (2) :

FILOE Ewan
NICOLAS Olivier

Secrétaire de séance : Sarah BONVALET-YOUNES

DELIBERATION N°2026-059 – Communication des délégations accordées aux adjoints et conseillers délégués - Indemnités des élus

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2026-010 du conseil municipal du 03 avril 2026 déterminant les indemnités des élus,

Considérant ce qui suit :

Suite à la démission de M. Jean-Michel COSSON, conseiller municipal délégué en charge de l'aménagement de Vabre, et conformément à l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le tableau des délégations de fonction et de signature accordées aux Maires Adjointes et Conseillers municipaux délégués est modifié comme suit :

Titre	Prénom	Nom	Délégation de fonction et de signature	Taux de base % de l'IB terminal	Majorations	Montant total en % de l'IB terminal
1ère Adjointe	PEYROUTY	ELODIE	Richesses humaines et vie associative	29,70%	17,33%	47,03%
2ème Adjoint	BESSIERE	PIERRE	Finances, stratégie foncière et patrimoine	29,70%	17,33%	47,03%
3ème Adjointe	VIDAL	SARAH	Qualité de vie, projet urbain et nature en Ville	29,70%	17,33%	47,03%
4ème Adjoint	NICOLAS	OLIVIER	Culture et grands événements	29,70%	17,33%	47,03%
5ème Adjointe	SOUCHARD	KARINE	Enfance, parcours éducatif familles	29,70%	17,33%	47,03%

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026
Délibération N°2026-059

6ème Adjoint	RAYNAL	FABRICE	Sport, sport santé et sport pour tous	29,70%	17,33%	47,03%
7ème Adjointe	CHAPELLE	PASCALE	Ville du quotidien, relation aux usagers, citoyenneté et modernisation de l'action publique	29,70%	17,33%	47,03%
8ème Adjoint	DESTREBECQ	CLOVIS	Inclusion, accessibilité, égalité et accès aux droits	29,70%	17,33%	47,03%
9ème Adjointe	GUY	CARINE	Animation, vitalité commerciale et attractivité	29,70%	17,33%	47,03%
10ème Adjoint	JULIEN	SERGE	Solidarités, santé, sécurité prévention	29,70%	17,33%	47,03%
Conseiller délégué	FILOE	EWAN	Jeunesse et engagement citoyen	5,48%	1,29%	6,77%
Conseillère déléguée	VEZY	CAMILLE	Parentalité	5,48%	1,29%	6,77%
Conseiller délégué	LIRAUD	EMMANUEL	Equipements sportifs	5,48%	1,29%	6,77%
Conseillère déléguée	DROMER	Eugénie	Mobilités décarbonées	5,48%	1,29%	6,77%
Conseiller délégué	RAMONDENC	Brice	Prévention en santé	5,48%	1,29%	6,77%
Conseiller municipal délégué	CABROLIER	Kévin	Animation commerciale	5,48%	1,29%	6,77%

Cette communication entendue, le Conseil municipal :

- prend acte des délégations accordées aux adjoints et conseillers délégués,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Sarah BONVALET-YOUNES
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 11 mai 2026
Transmise en Préfecture le 11 mai 2026

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260429-DEL2026059-DE
Reçu le 11/05/2026